

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
DU 16 décembre 2017

<b>KINTZHEIM - 14h35</b>	
Présents	Mmes Brigitte DHARRÉVILLE, Christiane DUTEURTRE, Marie-Laure GARBELLINI, Sylvie TEDESCO MM Jean-Marie NOËL, Roland BOHN, Claude BOMPARD, Thierry CARMAUX, Bertrand FRANÇOIS, Adrien GASSER, Thierry KLIPFEL, Michel LEQUEUX, Pierre MANGIN, Edouard MIKOLAJCZYK, Claude ROUSSEAU Lionel DUEDE, Philippe SCHLATTER Marcel TEDESCO
Excusés	Mmes Laure BAUTHÉAC, Olivia CHARTON, Rachel OTT MM Pitt ZUND, Sylvain BROSE
<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	

**APPROUVE**

- La proposition d'organiser un séminaire rassemblant tous les salariés du Grand Est, ainsi que des élus. Entre autres sujets, la mise en place de l'ETR et les coordinations entre les comités et la ligue dans le cadre du Pacte de développement.
- Les actions mises en œuvre afin de recouvrir les différentes dettes :
  - Des clubs en difficulté (Reims et FC Mulhouse) en allant à leur rencontre et éventuellement des municipalités
  - Envers les quelques parents des pensionnaires de pôles n'ayant pas encore honorés les différentes prestations :
    - Aller à leur rencontre
    - Relancer en proposant des délais et des étalements de paiement
    - Appliquer les procédures de recouvrement
    - Étudier les cas en difficulté
- L'étude et les démarches faites pour déplacer le pôle d'accession féminin de Strasbourg à Barr, le maintien de l'internat à Strasbourg devenant problématique. Une section sportive au profit des jeunes filles non retenues en pôle d'excellence serait également créée dans ce même lycée. La validation et l'accord de la DTN sera nécessaire avant la création de ce nouveau site
- Le pacte de Développement tel qu'il sera présenté à Paris en janvier 2018 et la demande de soutien de 229 000 euros auprès de la FFHB :
  - Basé sur les quatre axes fédéraux
  - Insistant sur le maillage territorial
  - Prenant en compte de projet de développement de l'arbitrage.

- La recherche et l'engagement des modalités et procédures permettant à la ligue de devenir un organisme de formation. L'accord du CA sera nécessaire avant sa création effective.
- Les différentes propositions de la COC :
  - D'établir la péréquation kilométrique par bassin, par niveau de jeu et non par poule
  - De proposer en lien avec la commission de Discipline des sanctions alternatives aux différentes sanctions prévues dans le cadre d'un dossier en matière disciplinaire.
- La modification de la dénomination de l'appel de fonds pour l'arbitrage en « avance sur péréquation arbitrage ».

---

## DECIDE

- De s'entourer du cabinet BARTHOLDI comme expert-comptable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il appartiendra donc à l'Assemblée Générale d'adopter un nouveau Commissaire aux comptes.
- De définir comme le lieu de travail de la CTS Alexandra HECTOR, le pôle féminin d'Excellence et/ou d'Accession de Metz ; en conséquence, ses déplacements domicile-lieu de travail ne feront pas l'objet de remboursement de frais.
- De valider la composition de la Commission d'Organisation des Compétitions comme suit :
  - Christine BELLEVILLE
  - Delphine BRETON
  - Paul-André BAUER
  - Jean-Louis DUGRAVOT
  - Pierre GAILLARD
  - Jean-Michel HELL
  - Philippe KOESSLER
  - Christian MANIGOLD
  - Édouard MIKOLAJCZYK (sous réserve du respect de l'article 19 du règlement intérieur fédéral concernant le cumul des mandats)
  - Marc PIERRET
  - Bertrand FRANCOIS (président).
- D'accorder la somme de 2000 euros au club de Sélestat pour le tournoi de *Handfauteuil* qu'il organise les 20 et 21 janvier 2018.
- D'accorder une aide de 500 euros à l'UNSS pour l'organisation des championnats de France Excellence garçons du 10 au 12 janvier 2018 à Sarrebourg et Phalsbourg.
- De ne plus accepter, à compter de la saison prochaine, les pensionnaires des pôles qui refuseront de participer aux frais induits par les prestations fournies aux élèves ; la DTN sera consulté avant toute décision d'éviction.
- D'envisager l'embauche, début 2018, d'un CTF au profit de l'arbitrage, pour un CDD à 0,75 ETP courant jusqu'à fin décembre 2018, sous réserve d'une situation financière le permettant. Une aide auprès de la Région Grand Est sera également sollicitée.
- D'autoriser Stéphane GARCIA à prendre une licence auprès du club de Saint-Brice.

---

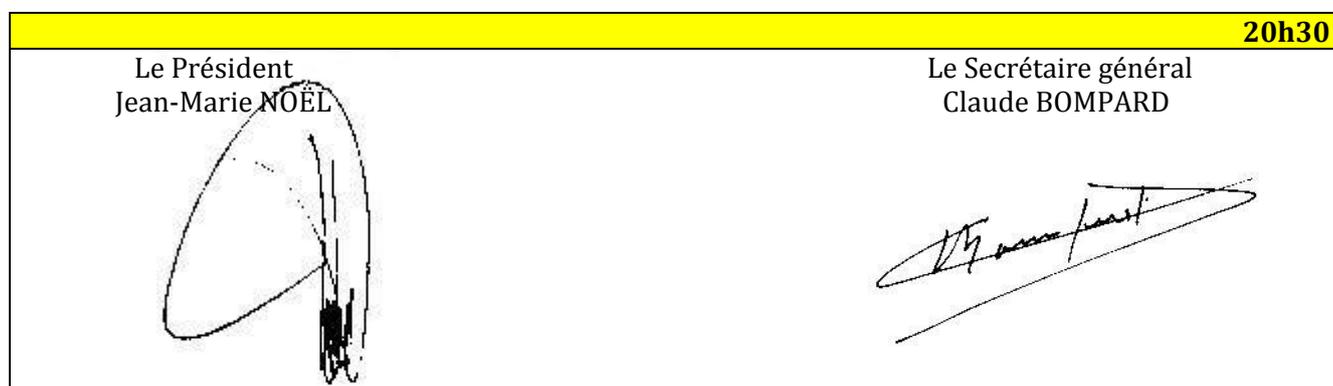
## PREND CONNAISSANCE

- Du fonctionnement de la COC pour cette saison :
  - Fonctionnement par bassin, « Alsace », « Lorraine » et « Champagne-Ardenne » pour les compétitions régionales adultes
  - Fonctionnement en 2 bassins pour les compétitions régionales jeunes, « Alsace » et « Champagne-Ardenne – Lorraine » pour les jeunes
  - Fonctionnement interdépartemental entre la Champagne-Ardenne et la Lorraine
  - Délégation à différents responsables par bassin, responsables que Bertrand FRANÇOIS remercie pour leur implication.

Il est émis le souhait que la COC réfléchisse à l'organisation d'un niveau de jeu suffisant pour permettre aux clubs masculins qui accèdent à la N3 de s'y maintenir et également de proposer la mise place d'un niveau féminin pour pallier à la disparition des poules de N3F gérées par la FFHB.

- De la présentation du projet territorial au Conseil Régional du Grand Est le 15 janvier 2018 par Jean-Marie NOËL, Thierry KLIPFEL Claude ROUSSEAU et Lionel DUEDE.
- Des entretiens avec les salariés (13 sur 21 ont été déjà vus) et des modalités envisagées afin d'aboutir à une harmonisation des contrats (tous les contrats sont différents). L'accompagnement d'une avocate spécialisée dans le droit du travail est prévu et il y aura une renégociation des contrats.  
Le suivi des missions des salariés reste à définir.
- Du déroulement des rencontres entre Jean-Marie NOËL et les parents des pensionnaires des pôles.
- Du fonctionnement des pôles sous les nouvelles formules (accession et excellence) dont les conditions d'entrée ont été bonnes ; chez les garçons, le fait de ne pas retenir en pôle d'excellence des joueurs à potentiels est une problématique.
- De la formation et du déroulement en cours de la 1<sup>ère</sup> Ecole d'entraîneur du Grand Est avec 150 participants de niveau régional et/ou interrégional  
Suivront en janvier 2018, sur tout le territoire, 5 « Ecoles des petits champions » au profit des animateurs de handball.
- De la détection et des inter comités dont la 1<sup>ère</sup> phase régionale s'est déroulée, la 2<sup>ème</sup> étant prévue à Nancy le 11 février.
- Des difficultés rencontrées par le club de Saint-Dizier et de la proposition de missionner le Chargé de développement afin d'analyser la situation.
- Du fonctionnement de la CTA, des difficultés rencontrées et des travaux en cours :
  - La mise à jour des listes de JA et JAJ
  - L'harmonisation des consignes
  - L'organisation de stages et de séances de formation
  - Les désignations, les suivis et l'accompagnement
  - Les problèmes avec I-hand arbitrage, les indisponibilités, le manque d'accompagnateur
  - Les problèmes de feuilles de frais (kilométrage erroné, manque de RIB etc.)
  - Les échanges d'arbitres jeunes avec la Sarre et le Luxembourg.
- Des travaux en cours et à venir vue de la mise en place du projet de la réforme de l'arbitrage.  
Le CA félicite Thierry CARMAUX et la CTA pour le travail accompli tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

- De la composition définitive de la commission de Discipline, de son fonctionnement, du nombre important de dossiers déjà traités ou en cours ; une rencontre avec la commission nationale sera organisée courant janvier afin de parfaire les connaissances et de normaliser les modalités de fonctionnement.
- De la mise en place de la commission des Statuts et de la Règlementation, dont la composition sera validée ultérieurement après vérification des différents mandats, et de l'organigramme fonctionnel prévisionnel de la commission.  
Sylvie TEDESCO fait part des difficultés, voire de la quasi impossibilité de contrôler 3 CMCD différentes ; la mise en place d'une CMCD identique devra être recherchée.
- De l'organisation de la commission des Services aux clubs, en 6 volets (féminisation – le monde scolaire – pratiques non compétitives – services aux clubs – transfrontalier – jeunes dirigeants).
- Des actions passées et déjà prévues de cette commission en lien ou non avec l'Euro 2018 féminin et des projets dans le cadre du développement.  
Il est confirmé à la commission que les achats devront se faire soit chez Hummel, soit chez Casal Sport.
- Des différents travaux de la commission Marketing et Finances :
  - Suivi des dépenses et recettes par postes
  - Préparation d'un prévisionnel 2018
  - Relances des factures impayées
  - Modification de la domiciliation bancaire.
 Les prochaines tâches sont, les saisies et les vérifications ainsi qu'une proposition d'harmonisation des tarifs.
- Des avancées des rencontres transfrontalières et de l'étude de la mise en œuvre d'une association dont la fédération luxembourgeoise, la ligue de Sarre et celle du Grand Est seraient membres.
- Du point sur l'Euro 2018 avec, le nombre de places vendues (tirage au sort des poules en juin 2018), la confirmation de la mise en place d'un match d'ouverture avec l'équipe de France la veille de la compétition.
- De la demande de la FFHB d'organiser un tour préliminaire à Strasbourg pour l'Euro 2022 masculin dans le cas d'une attribution, partagée (avec l'Espagne et la Belgique), de cette compétition par l'EHF.
- Des excuses de Sylvain BROSSE à propos de son comportement inadapté lors du précédent CA.



Copie à : - Membres du CA  
 - CTS, salariés, site internet  
 - Comités départementaux, clubs  
 - FFHB